



CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE

MAI 2025



EVOLUTIONS DU CET

- Possibilité de poser ½ jour de CET
- Pour les + de 50 ans : plafond CET à 120 jrs
- Travailleurs handicapés porteurs d'une reconnaissance de TH au sens de l'article L.5212-13 du code du travail : + 4 jours par an alimentés dans le CET
- Possibilité de convertir certains jours de CET en heures.

BILAN HSE 2024

Compte pénibilité appelé maintenant compte professionnel de prévention (C2P):
471 déclarations d'exposition au facteur de risque professionnel "horaires de nuit en équipes successives alternantes" et 3 déclarations au facteur "horaires de nuit".
Abri 2 roues porte 4 : La direction a décidé de le supprimer pour éviter que des 2 roues ne circulent sur le site. Il est désormais interdit de rentrer les 2 roues à la porte 4.

ACTIVITE BUEMR:

La BUEMI s'appelle désormais BUEMR.
O35 : Départ en mer le 1er juin au plus tôt.

CDA est en 2eme position sur le marché européen (sur 9) et le seul constructeur à faire du AC et du DC.



Article paru sur le site Splann et Mediapart en 2024 sur la pollution du Bassin Nazairien



Article paru sur le site Splann et Mediapart en 2024 : le cout humain des bateaux de croisière

A VOIR

Vidéo de 20 min sur les cancers à saint Nazaire (site internet BLAST)



LE SAVIEZ VOUS ?

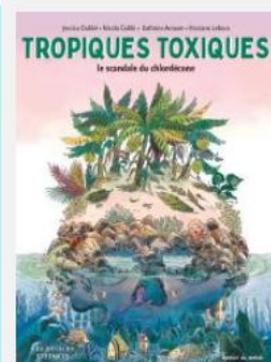
Désormais, chaque salarié bénéficie d'un congé pour enfant malade (constaté par certificat médical et pour les enfants de moins de 16 ans).

La durée de ce congé est de 3 jours par an et par salarié. Elle est portée à 5 jours par an et par salarié si l'enfant est âgé de moins d'un an ou si le salarié assume la charge de 3 enfants ou plus âgés de moins de 16 ans.

L'indemnisation donne lieu, si le salarié justifie d'au moins un an d'ancienneté, au maintien de la moitié de la rémunération brute qu'il aurait perçue s'il avait continué à travailler dans la limite de 4 jours par an.

A LIRE

Le roman graphique de Jessica Oublié "Tropiques Toxiques - le scandale du chlordécone", retrace les ravages de ce pesticide largement utilisé entre 1972 et 1993 dans les bananeraies des Antilles françaises



LE 5 JUIN, appel à la grève pour nos retraites, nos emplois et nos salaires.

Dans la rue, pour gagner l'abrogation de la réforme des retraites : 64 ans c'est non !
Dans son entreprise et son service pour revendiquer et gagner des avancées sur les salaires et les conditions de travail.

VOS ELUS ET REPRESENTANTS SYNDICAUX

ATELIERS: Arnaud FONTAINE, Gaëlle MERLEAU, Stéphane BARON, Antonin VOISINE, Rodolphe ETEL, Olivier DESBOIS, Alain GEORGET

BORD : Eddy LE BELLER, Sebastien BENOIT, Yohann LANOE, Laëtitia BRUNEL, Thierry BRISAIS, Michel DUPUICH

BUREAU D'ETUDES : Yoann MASSON, David LEBEAU, Gregory MAILLARD, Christine VALOGNES, Alain LE BRUN, Nicolas DESMARS

CABINES : Jamila BENT RABAH, Vincent LEGOFF, Guillaume BOCENO
BUEMR : Kevin DAVY

CONTACT

cgtnavalesaintnazaire@gmail.com

www.cgtnavalesaintnazaire.org

[cgtchantiersdelatlantique](https://www.instagram.com/cgtchantiersdelatlantique)

Cgt Chantiers De L Atlantique